

Commune de BOOTZHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
Séance du 25 juin 2012
(visé par la Sous-Préfecture le/..../....)

L'an deux mil douze,
Le vingt cinq juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 19/06/2012
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 14
Nmb de conseillers présents : 11
Nmb de procuration : 03

Etaient présents :

Mmes et MM. **GALLIN** François - **FAHRNER** Dominique - **MADER** Mireille - **RUDLOFF** Pierre - **MULLER** Régine - **BREITEL** François - **SCHREIBER** Astride - **ROHMER** Clément - **ROUSSELOT** Bernard - **SCHWOEHRER** Bernard - **KLINGER** Christian

Etaient absents excusés :

M. **BURDLOFF** David – Mme **SCHWOEHRER** Martine – M. **SCHWOEHRER** Bernard

Procuration :

- M. **BURDLOFF** David a donné procuration à M. **ROHMER** Clément
- Mme **SCHWOEHRER** Martine a donné procuration à Mme **SCHREIBER** Astride
- M. **SCHWOEHRER** Bernard a donné procuration à M. **ROUSSELOT** Bernard

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/05/2012

Le procès-verbal de la séance 23 mai 2012 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

2. FORET COMMUNALE : AMENAGEMENT FORESTIER 2013-2032

M. le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L. 146-1 du code forestier.

En l'absence de représentant de l'Office National des Forêts (ONF), M. le Maire demande à M. **FAHRNER** Dominique, adjoint au Maire, d'exposer les grandes lignes du projet qui comprend :

- Le bilan de l'aménagement forestier précédent ;
- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- la définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

M. FAHRNER tient à souligner le travail de Mme VALLET. Le document présenté est complet et travaillé. Cependant, certains éléments soulevés lors des réunions préparatoires n'ont pas été mentionnés dans ledit document alors qu'ils étaient jugés nécessaires.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET un AVIS DEFAVORABLE** au projet d'aménagement proposé ;
- **DEMANDE** la révision du projet avec la prise en compte des propositions suivantes :
 - instauration d'une souplesse dans le volume des coupes (90 à 120 m³ / an), pour permettre une recapitalisation ;
 - mise en place d'un fonctionnement en bloc pour l'entretien parcelles. C'est-à-dire un passage plus rapide, tous les 5 ans par exemple. Ce principe a déjà été appliqué au cours de 5 dernières années ;
 - prise en compte des aménagements forestiers des communes voisines, faisant parties du même massif forestier, afin de mettre en place un règlement commun et cohérent (gestion de la chasse par exemple, etc.) ;
- **RECLAME**, lors de la présentation du nouveau projet d'aménagement, la présence des services de l'Office National des Forêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement l'article L. 87, 88, 89 et 90 ;

Vu le budget primitif – exercice 2012, de la commune de Bootzheim ;

Considérant que dans le cadre des marchés publics relatifs au projet de construction/rénovation/extension de l'école maternelle il y a lieu de verser des avances forfaitaires ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative budgétaire suivante :

*En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)*

Article 21312 - 25 250,00 €
Article 1321 - 25 250,00 €

*En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles
(sauf opérations et 204)*

Article 238 + 25250,00 €
Article 238 + 25 250,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu la délibération du Conseil Municipal, séance du 23/02/2012, point n° 12 « ACHAT D'UNE LICENCE DE 4^{ème} CATEGORIE DITE « GRANDE LICENCE » »

Vu le budget primitif – exercice 2012, de la commune de Bootzheim ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative budgétaire suivante :

En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)

Article 21318 - 7 000,00 €

En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles
(sauf opérations et 204)

Article 205 + 7 000,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

La loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel du 21 mars 2012 modifie l'article L. 123.1.11 du Code de l'urbanisme et insère un nouvel article L. 123.1.11.1. Ce changement devrait appeler une décision du Conseil Municipal.

Cependant, considérant l'actuel remise en question de cette loi, le point est ajourné dans l'attente d'un complément d'information qui sera fournit par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin.

6. APPROBATION DE DEVIS : REMPLACEMENT PARQUET - ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire précise que les planchers des salles de classe de l'école primaire, malgré une réparation récente, ne sont plus en état. Il propose de les renforcer. Les travaux d'installation d'un nouveau sol seront réalisés en régie.

Les crédits suffisants sont inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement du budget primitif de 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de donner son accord au devis de la société DECOMUR ET SOL (67600 Sélestat), pour la fourniture et la pose d'un revêtement PVC dans les salles de classe de l'école primaire, d'un montant HT de 3 431,30 euros (4 103,83 euros TTC) ;
- **DECIDE** de donner son accord au devis de la société SIMLER Matériaux (67390 Schwobsheim) pour la fourniture de panneaux OSB – épaisseur 18 mm – nécessaires pour permettre une pose adéquat du revêtement PVC susmentionné, d'un montant HT de 739,29 euros (884,18 euros TTC).

POUR 09
CONTRE 00
ABSTENTION 03

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

7. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2011

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté au Conseil Municipal. Ledit rapport est disponible et consultable en mairie ou sur le site Internet du SDEA.

8. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - 2011

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est présenté au Conseil Municipal. Ledit rapport est disponible et consultable en mairie ou sur le site Internet du SDEA.

9. POLDER WYHL-WEISWEIL

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion d'information sur l'avancement du projet de création d'un Polder à Wyhl-Weisweil qui a lieu en Mairie de BOOTZHEIM, le 31 mai 2012.

Le document est consultable en mairie sur simple demande.

10. DIVERS ET COMMUNICATIONS

A) POINT SUR LES TRAVAUX

- Aménagement de la Rue de l'Europe : le chantier est en cours. M. le Maire rappelle que par arrêté municipal, la circulation et le stationnement ont été interdit dans toute la rue et dans les deux sens. M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux peuvent participer aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis à 10h30 sur site. Les comptes-rendus des réunions, établis par le maître d'œuvre, sont consultables en mairie.
- Itinéraire cyclable : Les travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable, qui reliera Marckolsheim à Artolsheim, ont démarré ce jour. Cependant, ils n'impacteront la commune de Bootzheim que d'ici un mois environ (semaine 30). Un courrier d'information a été envoyé par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim aux propriétaires et exploitants des parcelles riveraines du projet.
- Construction des garages : les travaux sont en phase d'achèvement. Les travaux d'électricité ont été réalisés en interne et plus particulièrement avec le concours bénévole de M. LENHARD Christophe.
- Projet école : Le chantier de construction continu de progresser. La pose de l'ossature bois démarrera en semaine 29. M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux peuvent participer aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis matins à 9h sur site. Les comptes-rendus des réunions, établis par l'architecte, sont consultables en mairie.

B) PROJET « BOOTZHEIM ET VOUS »

L'évolution démographique de Bootzheim, au fur et à mesure des années, a engendré plus de vie mais également plus de problèmes de voisinage. De plus en plus, la mairie est sollicitée. M. le Maire rappelle cependant que ce n'est pas dans ses compétences d'intervenir dans une affaire privée. Il peut tout au plus faire fonction de médiateur.

Pour aller les uns vers les autres, il est primordial de connaître l'environnement dans lequel on habite. Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une petite manifestation, à but non lucratif, destinée aux habitants de la commune. Cette manifestation permettra aux

habitants de se rencontrer, de découvrir ou re-découvrir le village et de partager un moment simple et convivial.

Ce principe pourrait être renouvelé annuellement pour continuer ce processus.

Pour l'année 2012, M. le Maire propose d'organiser un rallye « découverte ». Les participants parcourront le village à la découverte des « trésors cachés » de la commune. Cette manifestation serait gratuite et organisée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à la tenue de cette manifestation. Des réunions seront organisées pendant la période estivale afin d'organiser ce « rallye découverte ». L'ensemble de conseillers municipaux est sollicité.

C) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM (CCRM)

M. le Maire rend compte des dernières séances du Conseil Communautaire de la CCRM.

D) CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une commémoration officielle, devant le monument aux morts, sera organisée à l'occasion du 14 juillet. Celle-ci sera suivie d'une petite cérémonie et d'un vin d'honneur.

Rendez-vous est fixé à 11h00 sur la Place de la Mairie. Les conseillers municipaux sont invités à prendre part à l'organisation et la tenue de cette manifestation.

Commune de BOOTZHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
Séance du 25 juin 2012
(visé par la Sous-Préfecture le/..../....)

L'an deux mil douze,
Le vingt cinq juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 19/06/2012
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 14
Nmb de conseillers présents : 11
Nmb de procuration : 03

Etaient présents :

Mmes et MM. **GALLIN** François - **FAHRNER** Dominique - **MADER** Mireille - **RUDLOFF** Pierre - **MULLER** Régine - **BREITEL** François - **SCHREIBER** Astride - **ROHMER** Clément - **ROUSSELOT** Bernard - **SCHWOEHRER** Bernard - **KLINGER** Christian

Etaient absents excusés :

M. **BURDLOFF** David – Mme **SCHWOEHRER** Martine – M. **SCHWOEHRER** Bernard

Procuration :

- M. **BURDLOFF** David a donné procuration à M. **ROHMER** Clément
- Mme **SCHWOEHRER** Martine a donné procuration à Mme **SCHREIBER** Astride
- M. **SCHWOEHRER** Bernard a donné procuration à M. **ROUSSELOT** Bernard

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/05/2012

Le procès-verbal de la séance 23 mai 2012 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

2. FORET COMMUNALE : AMENAGEMENT FORESTIER 2013-2032

M. le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L. 146-1 du code forestier.

En l'absence de représentant de l'Office National des Forêts (ONF), M. le Maire demande à M. **FAHRNER** Dominique, adjoint au Maire, d'exposer les grandes lignes du projet qui comprend :

- Le bilan de l'aménagement forestier précédent ;
- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- la définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

M. FAHRNER tient à souligner le travail de Mme VALLET. Le document présenté est complet et travaillé. Cependant, certains éléments soulevés lors des réunions préparatoires n'ont pas été mentionnés dans ledit document alors qu'ils étaient jugés nécessaires.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET un AVIS DEFAVORABLE** au projet d'aménagement proposé ;
- **DEMANDE** la révision du projet avec la prise en compte des propositions suivantes :
 - instauration d'une souplesse dans le volume des coupes (90 à 120 m³ / an), pour permettre une recapitalisation ;
 - mise en place d'un fonctionnement en bloc pour l'entretien parcelles. C'est-à-dire un passage plus rapide, tous les 5 ans par exemple. Ce principe a déjà été appliqué au cours de 5 dernières années ;
 - prise en compte des aménagements forestiers des communes voisines, faisant parties du même massif forestier, afin de mettre en place un règlement commun et cohérent (gestion de la chasse par exemple, etc.) ;
- **RECLAME**, lors de la présentation du nouveau projet d'aménagement, la présence des services de l'Office National des Forêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement l'article L. 87, 88, 89 et 90 ;

Vu le budget primitif – exercice 2012, de la commune de Bootzheim ;

Considérant que dans le cadre des marchés publics relatifs au projet de construction/rénovation/extension de l'école maternelle il y a lieu de verser des avances forfaitaires ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative budgétaire suivante :

*En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)*

Article 21312 - 25 250,00 €
Article 1321 - 25 250,00 €

*En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles
(sauf opérations et 204)*

Article 238 + 25250,00 €
Article 238 + 25 250,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu la délibération du Conseil Municipal, séance du 23/02/2012, point n° 12 « ACHAT D'UNE LICENCE DE 4^{ème} CATEGORIE DITE « GRANDE LICENCE » »

Vu le budget primitif – exercice 2012, de la commune de Bootzheim ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative budgétaire suivante :

En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)

Article 21318 - 7 000,00 €

En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles
(sauf opérations et 204)

Article 205 + 7 000,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

La loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel du 21 mars 2012 modifie l'article L. 123.1.11 du Code de l'urbanisme et insère un nouvel article L. 123.1.11.1. Ce changement devrait appeler une décision du Conseil Municipal.

Cependant, considérant l'actuel remise en question de cette loi, le point est ajourné dans l'attente d'un complément d'information qui sera fournit par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin.

6. APPROBATION DE DEVIS : REMPLACEMENT PARQUET - ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire précise que les planchers des salles de classe de l'école primaire, malgré une réparation récente, ne sont plus en état. Il propose de les renforcer. Les travaux d'installation d'un nouveau sol seront réalisés en régie.

Les crédits suffisants sont inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement du budget primitif de 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de donner son accord au devis de la société DECOMUR ET SOL (67600 Sélestat), pour la fourniture et la pose d'un revêtement PVC dans les salles de classe de l'école primaire, d'un montant HT de 3 431,30 euros (4 103,83 euros TTC) ;
- **DECIDE** de donner son accord au devis de la société SIMLER Matériaux (67390 Schwobsheim) pour la fourniture de panneaux OSB – épaisseur 18 mm – nécessaires pour permettre une pose adéquat du revêtement PVC susmentionné, d'un montant HT de 739,29 euros (884,18 euros TTC).

POUR 09
CONTRE 00
ABSTENTION 03

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

7. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2011

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté au Conseil Municipal. Ledit rapport est disponible et consultable en mairie ou sur le site Internet du SDEA.

8. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - 2011

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est présenté au Conseil Municipal. Ledit rapport est disponible et consultable en mairie ou sur le site Internet du SDEA.

9. POLDER WYHL-WEISWEIL

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion d'information sur l'avancement du projet de création d'un Polder à Wyhl-Weisweil qui a lieu en Mairie de BOOTZHEIM, le 31 mai 2012.

Le document est consultable en mairie sur simple demande.

10. DIVERS ET COMMUNICATIONS

A) POINT SUR LES TRAVAUX

- Aménagement de la Rue de l'Europe : le chantier est en cours. M. le Maire rappelle que par arrêté municipal, la circulation et le stationnement ont été interdit dans toute la rue et dans les deux sens. M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux peuvent participer aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis à 10h30 sur site. Les comptes-rendus des réunions, établis par le maître d'œuvre, sont consultables en mairie.
- Itinéraire cyclable : Les travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable, qui reliera Marckolsheim à Artolsheim, ont démarré ce jour. Cependant, ils n'impacteront la commune de Bootzheim que d'ici un mois environ (semaine 30). Un courrier d'information a été envoyé par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim aux propriétaires et exploitants des parcelles riveraines du projet.
- Construction des garages : les travaux sont en phase d'achèvement. Les travaux d'électricité ont été réalisés en interne et plus particulièrement avec le concours bénévole de M. LENHARD Christophe.
- Projet école : Le chantier de construction continu de progresser. La pose de l'ossature bois démarrera en semaine 29. M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux peuvent participer aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis matins à 9h sur site. Les comptes-rendus des réunions, établis par l'architecte, sont consultables en mairie.

B) PROJET « BOOTZHEIM ET VOUS »

L'évolution démographique de Bootzheim, au fur et à mesure des années, a engendré plus de vie mais également plus de problèmes de voisinage. De plus en plus, la mairie est sollicitée. M. le Maire rappelle cependant que ce n'est pas dans ses compétences d'intervenir dans une affaire privée. Il peut tout au plus faire fonction de médiateur.

Pour aller les uns vers les autres, il est primordial de connaître l'environnement dans lequel on habite. Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une petite manifestation, à but non lucratif, destinée aux habitants de la commune. Cette manifestation permettra aux

habitants de se rencontrer, de découvrir ou re-découvrir le village et de partager un moment simple et convivial.

Ce principe pourrait être renouvelé annuellement pour continuer ce processus.

Pour l'année 2012, M. le Maire propose d'organiser un rallye « découverte ». Les participants parcourront le village à la découverte des « trésors cachés » de la commune. Cette manifestation serait gratuite et organisée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à la tenue de cette manifestation. Des réunions seront organisées pendant la période estivale afin d'organiser ce « rallye découverte ». L'ensemble de conseillers municipaux est sollicité.

C) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM (CCRM)

M. le Maire rend compte des dernières séances du Conseil Communautaire de la CCRM.

D) CEREMONIE DU 14 JUILLET

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une commémoration officielle, devant le monument aux morts, sera organisée à l'occasion du 14 juillet. Celle-ci sera suivie d'une petite cérémonie et d'un vin d'honneur.

Rendez-vous est fixé à 11h00 sur la Place de la Mairie. Les conseillers municipaux sont invités à prendre part à l'organisation et la tenue de cette manifestation.